

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 25\_203**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : ACCUEIL DE L'AMIANTE EN DÉCHÈTERIE**

**Date de la convocation :** 9 décembre 2025

<p><b>Nombre de Conseillers :</b>  <i>En exercice : 36  Présents : 28  Pouvoirs : 4  Votants : 32</i></p> <p><b>Résultat des votes :</b>  <i>Pour : 29  Abstention : 2  Contre : 1</i></p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b>  Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genbroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Véronique MOREL à Marie-Aude GONON ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
--	---

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse s'est conformée à la réglementation en vigueur et a fait évoluer le règlement intérieur des déchèteries afin de modifier les modalités d'accueil de l'amiante ;

**CONSIDÉRANT** que depuis cette date le service déchets fournit à ses usagers particuliers uniquement, les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante lié/fibrociment ;

**CONSIDÉRANT** la composition du kit emballage comme suit :

- un contenant type sac, big bag ou dépôt bag marqué et normé pour collecter et transporter l'amiante
- un rouleau de ruban adhésif marqué amiante.

**CONSIDÉRANT** que la fourniture du kit emballages s'effectue contre une participation financière dont le montant est défini à l'aide d'une grille tarifaire votée chaque année, avant le 31 décembre, en conseil communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs contenants de dimensions différentes sont proposés à l'usager ;

**CONSIDÉRANT** que la somme correspondante est réglée par espèce ou par chèque au Trésor Public et que le règlement sera effectué à réception de la facture émise par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

**CONSIDÉRANT** l'évolution des coûts des différents équipements, du coût de collecte et de traitement, il est proposé au conseil communautaire d'**appliquer un tarif unique de 50€/contenant** (quelle que soit la taille du big bag) ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission déchets réunie le 4 décembre 2025 sur la mise à jour de ce tarif ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le Conseil communautaire à la MAJORITÉ**

- **APPROUVE** le principe et les modalités de facturation
- **APPROUVE** le tarif proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 22/12/2025

La Présidente,  
Anne LENFANT.

